

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE VENDREDI 14 FÉVRIER 2020**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 12 heures 00 à la salle municipale, le vendredi 14 février 2020, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente séance ont été remis à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.

Il est prévu à l'ordre du jour le point suivant :

1. Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration.

32-02-2020

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) :

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV :

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière approuve les dépenses d'un montant de 65 625.73 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

En raison de son emploi qu'elle occupe au MTQ, madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

33-02-2020

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
la levée de l'assemblée à 12 H 05.

Carole Lévesque, Maire suppléant

Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière